Politique d'exécution des ordres

VERSION du 03/06/2025

Argenta Asset Management S.A.



Historique des versions

Modifiée par	En date du	Approuvée au CD AAM	Approuvée au CA AAM	-
M. Plaza (Risk AAM) / L.Ziadi (Gestion AAM)	26/04/2021	25/05/2021	08/10/2021	Mise à jour 2021
I.Pardo/Maria Plaza Risk AAM	26/05/2022	28/06/2022	14/10/2022	Référence à la procédure de best exécution (8.2.6). Ajout des contrôles et reporting mis en place en 2022 (sections 5 et 6) Mise à jour de la politique correspondante Spuerkeess (annexe 1).
I.Pardo/Maria Plaza	22/05/2023	30/05/2023	30/06/23	Mise à jour des versions de procédures internes et procédure Spuerkeess
Maria Plaza	03/06/2024	Juin -2024	28/06/2024	Mise à jour des versions de procédures internes et procédure Spuerkeess
Maria Plaza/Jiaxing Chen	02/06/2025	Juin-2025	27/06/2025	Mise à jour des versions de procédures internes et procédure Spuerkeess Ajout du contrôle des transactions reçues de Spuerkeess

1. INTRODUCTION

La présente politique d'exécution des ordres d'ARGENTA ASSET MANAGEMENT S.A. (ci-après désignée par « **AAM** ») a été établie conformément au Chapitre IV section 3 du Règlement CSSF 10-4 et au chapitre 6 de la circulaire CSSF 18/698.

AAM a été désignée comme société de gestion de 2 sicavs de droit luxembourgeois. Elle gère les compartiments de la sicav Argenta-Fund et les compartiments de la sicav Argenta Portfolio (les « **Fonds** »).

Ce document décrit la politique de meilleure sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres passés par AAM dans le cadre de la gestion des Fonds.

En ce qui concerne l'exécution des ordres, l'intervention d'AAM est limitée à la préparation des ordres et au transfert de ceux-ci vers la tierce entité d'exécution.

Pour l'exécution de toutes les transactions sur instruments financiers, AAM fait appel à une tierce entité d'exécution, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat à Luxembourg (ci-après désignée par « **SPUERKEESS** »). Les transactions sur instruments financiers sont exécutées conformément à sa politique d'exécution des ordres.

Cette politique est revue annuellement par Spuerkeess et peut faire l'objet de mises à jour sans préavis chaque fois qu'une modification s'impose en vue de garantir la meilleure exécution possible pour le client.

AAM reverra également annuellement la politique d'exécution des ordres de Spuerkeess.

2. CRITERES ET FACTEURS DE LA BEST EXECUTION

Dans le cadre de cette politique, AAM a élaboré des règles afin que les ordres relatifs aux portefeuilles des Fonds soient (en fonction des caractéristiques de l'ordre) transmis à une autre entreprise (l'entité d'exécution) qui devra répondre de leur exécution et obtenir de manière constante, dans le cadre de cette exécution, les meilleurs résultats possibles (= exécution indirecte).

Le tiers (SPUERKEESS a été sélectionnée en tant que tierce entité d'exécution) à qui AAM transmet l'ordre, devra déployer tous les efforts possibles pour obtenir le meilleur résultat pour le client, et par conséquent pour l'investisseur final, dans le respect des critères décrits ci-après.

Lors de la recherche du meilleur résultat pour les clients, une importance primordiale est accordée à la « Contrepartie totale ». Celle-ci comprend les éléments suivants :

- le prix des Instruments financiers ;
- les coûts directs et indirects liés à l'exécution d'une transaction sur instruments financiers qui sont à charge du client, notamment :

3

- tous les coûts directs encourus lors de l'exécution de l'ordre (par exemple les courtages, commissions, etc.);
- les frais du lieu d'exécution;
- les frais de liquidation et de règlement;
- tous autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de la transaction sur instruments financiers.

En fonction des circonstances, une importance particulière peut être accordée à la sélection d'un lieu d'exécution ou d'une entité d'exécution et en particulier aux éléments suivants s'ils permettent de contribuer à l'obtention du meilleur résultat possible en matière de Contrepartie totale :

- le prix et le niveau de liquidité disponible à ce prix ;
- les coûts de transaction (les commissions portées en compte pour l'exécution d'un ordre au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement) qui sont directement ou indirectement à la charge du client;
- la rapidité d'exécution sur le marché ;
- la probabilité d'exécution et de règlement (par exemple : la liquidité du marché pour un produit donné);
- la nature et l'ampleur de l'ordre ;
- toute autre considération pertinente à l'exécution de l'ordre.

L'importance des critères d'exécution est déterminée au moyen du jugement commercial et de l'expérience du tiers à la lumière des informations de marché disponibles et en prenant en compte :

- les caractéristiques du client, en ce compris le fait qu'il soit un Client Non Professionnel ou un Client Professionnel ;
- les caractéristiques de l'ordre, par exemple :
 - o ordre au prix du marché ou ordre avec un cours limité; et
 - o l'ampleur de l'ordre et l'impact possible de l'ordre ;
- les caractéristiques de l'instrument financier qui fait l'objet de l'ordre, par exemple :
 - action/instrument à revenu fixe, produit dérivé/obligation convertible;
 - liquide/illiquide;
- les caractéristiques des lieux d'exécution
- toute autre circonstance pertinente à ce moment.

Dans certaines circonstances, cette obligation ne trouvera pas à s'appliquer, par exemple en temps de turbulence importante des marchés et/ou de défaillance des systèmes internes ou externes d'exécution d'ordres.

Dans un tel cas, la seule capacité à exécuter les ordres à temps, voire la seule capacité à exécuter les ordres, sera le facteur principal. En cas de défaillance des systèmes, il se peut que le tiers auquel AAM fait appel ne puisse pas accéder à tous les lieux d'exécution qu'il a choisis.

3. LIEUX D'EXECUTION

On entend par « Lieux d'Exécution » les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation (*Multilateral Trading Facility* ou « MTF »), une entreprise agissant elle-même comme teneur de marché ou réalisant des opérations pour compte propre, un internalisateur systématique, un OTF (*Organised Trading Facility*) ou d'autres fournisseurs de liquidité au sein ou hors de l'Espace économique européen (à savoir les États membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).

4. SELECTION D'ENTITES D'EXECUTION

Afin d'assurer des économies d'échelle, des coûts d'exécution moins élevés et une qualité d'exécution constante, AAM choisit de transmettre tous les ordres sur un lieu d'exécution à une seule entité d'exécution. L'entité d'exécution sélectionnée est Spuerkeess.

Depuis la fin de l'année 2021, Spuerkeess utilise la solution de *trading* et d'order management « Trading screen ».

Avec cette solution, Spuerkeess gère les exécutions pour la Banque et pour l'ensemble de ses clients (clients privés et institutionnels), dans le respect de la réglementation.

Pour Spuerkeess, le choix de Trading screen a permis d'industrialiser la table de négociation, de communiquer avec les brokers par les voies de l'electronic trading et en utilisant les protocoles fix, de bénéficier pour sa clientèle de rapports préformatés et exhaustifs.

Les responsables des équipes de négociations *equity* et *fixed income* ont une expertise reconnue.

5. TRANSMISSION & EXECUTION DES ORDRES

Les principes généraux de cette politique sont déclinés différemment selon le type d'instrument financier, conformément aux dispositions énoncées dans la politique d'exécution des ordres de Spuerkeess, dont la dernière mise à jour date de août 2023. (cf. *Annexe 1*).

« 2.1. ACTIONS

Spuerkeess considère les lieux d'exécution suivants pour les ordres sur actions cotées et instruments assimilés : les marchés réglementés, les MTFs (Multilateral Trading Facilities), les Internalisateurs Systématiques ou les plateformes de négociation en dehors de l'Espace Economique Européen en conformité avec la Réglementation.

Les critères de sélection d'une place d'exécution se font sur base de la nature du titre, de la liquidité disponible au moment du passage d'ordre, du volume traité et du risque d'avoir un impact sur la cotation.

Sur base de ces critères, l'ordre est dirigé vers un marché réglementé ou un courtier pour exécution en utilisant ou non un algorithme d'exécution d'ordres dudit courtier suivant les caractéristiques de l'ordre. Spuerkeess ne dispose pas d'algorithmes d'exécution d'ordres propres et utilise ceux de ses intermédiaires sélectionnés. Une liste d'intermédiaires fréquemment utilisés par Spuerkeess dans ce contexte peut être fournie au Client sur demande.

Les ordres de taille importante peuvent être agrégés afin d'obtenir une meilleure exécution pour le Client. Il n'y a pas d'agrégation avec des ordres pour compte propre.

Sur demande du Client, une analyse de la qualité de l'exécution de type TCA (« Transaction Cost Analysis ») peut être fournie au Client.

2.2. EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Spuerkeess dirige les ordres sur ETF soit vers un courtier pour exécution soit vers une plateforme RFQ (« Request For Quote »).

Spuerkeess utilise la plateforme Tradeweb qui met en compétition une série de contreparties (« Market Makers ») pour obtenir une cotation du titre en question et applique une politique de meilleur prix pour l'exécution. Une liste de contreparties fréquemment interrogées par Spuerkeess dans ce contexte peut être fournie au Client sur demande.

2.3. EXCHANGE TRADED DERIVATIVES (ETD)

Spuerkeess dispose d'un accès direct DMA (« Direct Market Access ») à travers ses courtiers pour les ordres sur produits dérivés.

Une liste de courtiers fréquemment utilisés par Spuerkeess dans ce contexte peut être fournie au Client sur demande.

2.4. OBLIGATIONS

Spuerkeess considère les lieux d'exécution suivants pour les ordres sur obligations et instruments assimilés : les marchés réglementés, les MTFs (Multilateral Trading Facilities), les Internalisateurs Systématiques ou les plateformes de négociation en dehors de l'Espace Economique Européen en conformité avec la Réglementation.

Spuerkeess se réserve le droit d'exécuter les ordres sur obligations et instruments assimilés en dehors des plateformes de négociation (au sens de la Réglementation), c'est-à-dire de gré à gré, sous réserve que ceux-ci ne constituent pas un désavantage pour le Client.

Spuerkeess dispose d'un accès aux plateformes MTF de MarketAxess et Bloomberg à travers desquelles elle interroge les principales institutions financières pour une cotation avant exécution au meilleur prix. La liste des principaux contributeurs interrogés peut être fournie au Client sur demande.

6

2.5. PRODUITS STRUCTURES

Spuerkeess applique la même politique d'exécution que pour les obligations et se réserve le droit d'exécuter les ordres sur produits structurés en dehors des plateformes de négociation (au sens de la Réglementation), c'est-à-dire de gré à gré.

2.6. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Spuerkeess considère que les lieux d'exécution privilégiés des ordres portant sur parts d'OPC sont les émetteurs desdits instruments ou leurs canaux de distribution respectifs (notamment distributeur, promoteur du fonds, banque dépositaire, agent de transfert et de registre, plateformes de distribution d'OPC, dépositaires centraux internationaux). Par conséquent, le Client autorise expressément Spuerkeess à exécuter les opérations d'achat et de vente de parts d'OPC en dehors des plateformes de négociation.

Spuerkeess se réserve néanmoins le droit de passer par les marchés réglementés ou MTF

(Multilateral Trading Facility) pour les ordres sur OPC. Spuerkeess exécute les ordres des Clients sur parts d'OPC en fonction de la nature et de l'origine des instruments.

Spuerkeess considère que la souscription, le rachat ou la conversion des parts d'OPC effectués

directement ou indirectement auprès d'une administration centrale à la valeur nette d'inventaire (VNI) peuvent être considérés comme respectant les critères de la meilleure exécution. Spuerkeess travaille sur une base « best effort » lorsqu'un nouveau compte registre doit être ouvert auprès du centralisateur / registre de l 'OPC.

2.7. DERIVES DE CHANGE

Les opérations de dérivés de change sont effectuées par Spuerkeess aux meilleures conditions et dans les meilleurs délais. Que l'opération soit faite contre le compte propre de Spuerkeess (position de change) ou soit couverte dans le marché, Spuerkeess se base sur le meilleur cours, à savoir celui du marché au moment de la transaction..

Spuerkeess utilise les plateformes FXGO (Bloomberg), Integral, 360T et FX Trading (Refinitiv) pour ses opérations. Ces plateformes permettent de travailler au meilleur prix affiché avec une vingtaine de banques « market makers ».

2.8. INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

En matière d'instruments du marché monétaire, Spuerkeess distingue entre :

- les comptes à terme, dépôts et assimilés ;
- les Commercial Papers et assimilés ;

Les ordres du marché monétaire sont essentiellement des instruments de gré à gré et sont exécutés à l'initiative exclusive du Client.

Tout ordre portant sur instruments du marché monétaire doit faire l'objet d'une demande expresse auprès de Spuerkeess que celle-ci analysera et sur base de laquelle elle

communiquera une proposition de prix et de conditions particulières au Client. La transaction ne se réalise qu'après acceptation expresse du Client des termes et conditions de l'opération.

2.9. AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Etant donné que les instruments financiers rentrant dans la présente catégorie diffèrent substantiellement en termes de standardisation, de liquidité et/ou de nombre de lieux d'exécution, la mise en oeuvre du principe général de meilleure exécution devra être adaptée aux caractéristiques de l'instrument financier en question.

Tout comme pour les instruments du marché monétaire, l'initiative pour de tels ordres réside exclusivement auprès du Client. Spuerkeess communique une proposition de prix et les éventuelles conditions particulières y relatives au Client. La transaction ne se réalise qu'après acceptation expresse du Client des termes et conditions de l'opération, comprenant les modalités d'exécution de l'ordre.

Spuerkeess veille à ce que les négociations des autres instruments financiers se fassent, autant que possible, sur des plates-formes organisées et réglementées. »

6. CONTRÔLES DE BEST EXECUTION

Depuis décembre 2021, SPUERKEESS fournit mensuellement des rapports standardisés, exhaustifs et détaillés des exécutions effectuées pour le compte d'AAM. Ces rapports permettent à la Cellule de Gestion des Risques AAM de vérifier la best exécution pour chaque transaction exécutée sur les marchés financiers. Ces rapport seront désormais envoyés, de manière mensuelle, par Spuerkeess .

Les processus de contrôles de la Best Exécution sont décrits en détail dans la procédure **8.2.6. Contrôle de best exécution sur Spuerkeess.docx**.

AAM reçoit mensuellement un reporting de best exécution exhaustif, portant sur l'ensemble des transactions (actions et instruments de taux) effectuées pendant le mois et provenant d'une source indépendante du broker lui-même.

Le reporting se compose de deux rapports distincts, au format Excel, un pour les transactions sur des actions (achats et ventes), l'autre pour les instruments de taux (obligations) :

> Transactions sur les actions

Le rapport sur les transactions sur les actions présente l'ensemble des lignes de transactions du mois, avec pour chaque ligne :

- La trade date
- La quantité
- Le prix d'exécution

- Le prix « benchmark »,le benchmark décrit le VWAP (volume weighted average price), donc le prix moyen pondéré par les volumes, pendant l'intervalle d'exécution de chaque ordre.
- Le net cost de la transaction
- Le spread

Post-Trade ana	lysis	NC	VEMB	RE 2022	(TCA 01.1	1.2022 - 3	0.1	1.2022)	- Actions				
Description	▼ Side	۳	Quant	Currency	▼ Momentur ▼	Placement	7	%ADV 🔻	Price 💌	Benchmark *	Principal (CC	Spread (bps	Exec Cost (bp:
Adeia Rg-WI	Sell		197.252	USD	Z- (7)	04/11/2022		36.29	11,1393	11,13740	2.253.801	182,37	1,7
AHNLAB Rg	Buy		27.012	KRW	Y- (6)	04/11/2022		35.89	62.437,2760	62.437,27603	1.212.057	0,00	0,0
Akamai Technolog Rg	Buy		7.093	USD	X- (5)	04/11/2022	(0.77	84,1317	83,7918	612.104	121,36	-40,5
Alfen Rg	Sell		482	EUR	X- (5)	04/11/2022	(0.93	104,7500	104,8755	50.490	14,32	-11,9
Altra Indust Mot Rg	Sell		55.666	USD	Y- (6)	04/11/2022		5.02	58,5625	58,5902	3.343.837	189,32	-4,7
Amer Wtr Works Rg	Sell		5.792	USD	C+(3)	04/11/2022	(0.77	138,3963	138,4024	822.221	93,80	-0,4
AMN Healthcare Rg	Buy		4.031	USD	A+(1)	04/11/2022		1.32	125,1425	125,51040	517.432	133,19	29,3
Anritsu Corp Rg	Sell		170.500	JPY	C+(3)	04/11/2022		17.38	1.456,3343	1.456,9199	1.702.510	6,91	-4,0
AP Moeller-Maers-B-	Sell		26	DKK	C+(3)	04/11/2022	(0.07	14.585,0000	14.585,00000	50.952	10,28	0,0
Apple Rg	Buy		8.124	USD	A+(1)	04/11/2022	(0.01	142,0900	142,09592	1.184.047	2,11	0,4
argenx Br	Sell		130	EUR	Z- (7)	04/11/2022	(0.23	382,0000	382,00000	49.660	10,47	0,0
Autoliv Rg	Sell		37.723	USD	A+(1)	04/11/2022		8.18	83,5639	83,20506	3.233.406	475,25	43,1
Baidu Rg-A	Buy		94.150	HKD	Z- (7)	04/11/2022		1.53	82,8779	82,5504	1.019.617	12,13	-39,6
Becton Dickinson Rg	Sell		6.503	USD	Y- (6)	04/11/2022	(0.67	223,2041	223,15618	1.488.851	95,21	2,1
Biogen Rg	Sell		300	USD	Neutral (4)	04/11/2022	(0.03	282,5200	282,5212	86.937	96,65	-0,0
Biomarin Pharm Rg	Buy		7.348	USD	A+(1)	04/11/2022	(0.65	84,0266	84,27627	633.317	78,06	29,6
Boston Scientifi Rg	Buy		45.660	USD	C+(3)	04/11/2022	(0.63	41,9406	41,9362	1.964.294	54,74	-1,0
Brunswick Rg	Buy		5.822	USD	X- (5)	04/11/2022		1.34	67,0748	67,10717	400.560	117,88	4,8
Byggmax Group Rg	Buy		3.678	SEK	Z- (7)	04/11/2022		2.82	46,2381	46,29257	15.576	92,86	11,7
Campbell Soup Rg	Sell		11.272	USD	X- (5)	04/11/2022	(0.63	51,4403	51,4954	594.757	21,42	-10,7

Post-Trade analysis NOVEMBRE 2022 (TCA 01.11.2022 - 30.11.2022) - ETFs														
Description	*	Side	~	Quanti *	Currenc▼	Momentun ▼	Placement	۳	%ADV ▼	Price *	Benchm ▼	rincipal ((*	pread (I 💌	ec Cost 💌
iShs Cr 500 USD-Ac		Sell		28.696	EUR	X- (5)	04/11/2022		67.68	394,7921	394,79210	11.328.954	3,04	0,00
iShs MSCI Eu EUR-Ac		Sell		200.167	EUR	C+(3)	04/11/2022		1,035.06	60,5047	60,5589	12.111.044	5,78	-8,94
iShs MSCI Eu EUR-Ac		Buy		747.574	EUR	C+(3)	11/11/2022		4,418.37	63,0949	63,09490	47.168.107	6,35	0,00
iShs Cr 500 USD-Ac		Sell		118.084	EUR	Y- (6)	11/11/2022		260.15	399,7556	399,9429	47.204.740	2,73	-4,68
iShs Cr 500 USD-Ac		Sell		103.731	EUR	C+(3)	18/11/2022		270.29	395,7834	395,75000	41.055.008	4,90	0,84

A noter que :

- Le **spread**, donnée issue de Bloomberg, est parfois large, en particulier pour les marchés US car il s'agit dans ce cas d'un snapshot du premier spread disponible sur la bourse US en question à 3 :30 heure locale, avant l'ouverture du marché.
- Le **net cost** de la transaction est calculé comme le rapport algébrique du prix d'exécution et du benchmark price, en points de base. Il est positif si le prix d'exécution > benchmark price dans le cas d'une vente ou prix d'exécution < benchmark price dans le cas d'un achat, négatif sinon.

Le contrôle effectué par la cellule de gestion des risques vise à :

- Vérifier le calcul du **net cost**
- Identifier pour les cas où le net cost est négatif, les instances où celui-ci dépasse, en valeur absolue, ½ du spread.



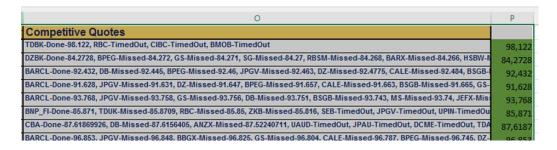
> Transactions sur les instruments de taux :

Le fichier mensuel présente un onglet par semaine de transaction. Il présente, pour chaque transaction :

- Le titre
- La devise
- La quantité
- Les requêtes soumises aux contributeurs
- Les réponses obtenues (« compétitive quotes »)
- Le prix d'exécution et la contrepartie retenue
- Le « cover price » qui est la seconde meilleure offre de prix obtenue
- Le « benchmark price » qui est la moyenne, issue de Bloomberg, des offres affichées par les contributeurs du marché
- Le **Trade PnL** (toujours converti en EUR au cours Bloomberg de l'instant de la transaction)

Description bond	ISIN	Achat/ Vente	Devise	Quantité	Compte	Requêtes		Prix obtenu	Contrepartie	CoverPrice	Bmk Price	Trade PnL	Dist. au prix traité	Competitive Quotes
CH 3.250 06/27/2027	CH0031835561	Buy	CHF	\$63,000	BLOCK			111,3200	UBS_AG	111.45	111,4887	1,132	17	USS_AG-Done-111.32, EBRP-Missed-111.45, ZKS-Missed-111.45, 00-Missed-111.541
CH 3.250 06/27/2027	CH0031835561	Buy	CHF	442,000	267296	4	4	111,3200	UBS_AG	111.45	111,4887	755	17	VBS_AG-Done-111.32, EBRP-Missed-111.45, ZXB-Missed-111.45, DB-Missed-111.541
CH 3.250 06/27/2027	CH0031836661	Buy	CHF	221,000	267298	4	4	111,3200	UBS_AG	111.45	111,4887	377	17	VBS_AG-Done-111.32, EBRP-Missed-111.45, ZKB-Missed-111.45, DB-Missed-111.541
DE 0.000 02/15/2031	CE0001102531	Buy	EUR	2,914,000	287297	15	13	84,8210	BARCL	84.827	84,8522	166	3	BARCL-Done-84.621, BAME-Missed-84.627, WOM-Missed-84.63, UZ-Missed-84.6315, US-Missed-84.632, GS-Missed-84.632, BPEG-Mis
D€ 0.000 00/15/2931	DE0001102564	Duy	EUR	4,124,000	BLOCK	16	13	83,8160	06	33.618	83,8389	944	2.	06-Dome-83.816, BPEG-8bssed-83.818, BARX-Missed-83.82, BAME-Missed-83.821, DZ-Missed-83.8213, GS-Missed-83.822, SG-Missed-
DE 6.000 05/15/2031	DE0001102564	Buy	EUR	1,178,000	267298	15	13	83,8160	08	83.818	83,8309	270	2	05-Done 43.816, EPEG-Missed 43.816, BARX-Missed-83.82, BAME-Missed-83.821, DZ-Missed-83.8213, GS-Missed-43.822, SG-Missed
DE 0.000 00/15/2031	DE0001102564	Buy	EUR	2,546,000	267207	15	13	83,8160	DB	13.818	83,8309	674	2	DB-Done 83.814, BPEG Missed 83.818, BARX Missed 83.82, BAME Missed 83.821, DZ-Missed 83.8213, GS-Missed 63.822, SG Missed
DE 0.500 02/15/2028	CE0001102449	Buy	EUR	6,570,000	BLOCK	15	12	92,8220	BAML	52.823	92,8406	1.222	2	BANL Cone 92.822, DZ Missed 92.822, 8PEG Missed 92.824, 5G Missed 92.827, HSRV Missed 92.827, DB Missed 92.828, BARX Mis
DE 0.500 02/15/2028	DE0001102449	Buy	EUR	2,671,000	207207	15	12	92,8220	BAMI.	52.823	92,8406	497	2	BAML-Done-92.822, DZ-Missed-92.823, BPEG-Missed-92.824, SG-Missed-92.827, HSBN Missed-92.827, DB-Missed-92.828, BARX-Mis
D€ 0.500 02/15/2028	DE0001102440	Buy	EUR	1,060,000	267208	15	12	92,8220	BANL	52.423	92,8405	199	2	BAMIL Cone 92,822, DZ Missed 92,821, BPCG Missed 92,824, SG Missed 92,827, HSBN Missed 92,827, DB Missed 92,828, BARX Mis

Le contrôle effectué par la cellule de gestion des risques permet de vérifier que le prix choisi est toujours le prix le plus favorable obtenu, parmi les réponses des contreparties (explicitées dans les « competitive quotes »).



Par ailleurs, la cellule de Gestion des Risques d'AAM effectue un contrôle sur les transactions reçues dans les fichiers de Spuerkeess. Ce contrôle consiste à vérifier que l'ensemble des transactions (actions et instruments de taux) effectuées pendant le mois par les gestionnaires d'AAM ont bien été incluses dans les fichiers reçus.

La Cellule de Gestion des Risques d'AAM effectue mensuellement un contrôle sur ces fichiers. Le cas échéant, un échantillon de transactions est sélectionné par la cellule de Gestion des Risques AAM, et renvoyé à Spuerkeess pour que la Salle des Marchés de cette dernière fournisse des indications complémentaires justifiant un *cost* d'exécution particulièrement

défavorable. Ceci afin de vérifier que Spuerkeess , en tant que broker, a agi au mieux des intérêts d'AAM.

L'ensemble des contrôles est ensuite documenté dans le **Rapport Mensuel des Risques Financiers** produit par la Cellule de Gestion des Risques AAM à destination du Comité de Direction d'AAM.

Le rapport mensuel est sauvegardé mensuelle dans le répertoire du Risk Management dédié : F:\Fund\RISKMANAGEMENT\3 REPORTING\Interne\RAPPORT MENSUEL\RAPPORT MENSUEL\2023\Rapport mensuel risques financiers - MMM YYYY.pdf

7. CONTRÔLES SUR LES FRAIS DE BROKERAGE

À partir de mars 2022, Spuerkeess fait parvenir à AAM, de manière trimestrielle, un rapport sur les frais appliqués aux transactions, comprenant une vérification systématique des taux de commissions par rapport au contrat.

Il s'agit d'une extraction trimestrielle des taux de brokerage paramétrés dans leur système. Spuerkeess fait un matching de ces taux avec les taux repris dans notre contrat.

Spuerkeess précise, dans une confirmation sur base trimestrielle, qu'aucune différence n'a été identifiée entre les taux de commissions appliqués à l'ensemble des transactions et les contrats correspondants.

Une mention de ce rapport et du contrôle correspondant sont incluses dans le Rapport Mensuel des Risques Financiers, dans la partie « Contrôle sur les frais de brokerage »

8. ARCHIVAGE

L'ensemble des documents, communications et rapports sont conservés dans les répertoires correspondants.

9. Annexe 1:

